



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2014 à 20 heures trente.

L'an deux mille quatorze, le mardi 7 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal JAN, Maire.

Présents : JAN Pascal, LAFONT Yves, JAN Emeline, HAMON Alain (arrivé en milieu de réunion), GAZO Jacques, BENETTI Benjamin, POUZAC Michel, ALASSET Mathieu, BONIFACE Marie-Claude, LEPAGE Sylvie, DANIAU Jean-Louis, MOUYON Bruno, BICARD Dominique

Excusés avec procuration : BARON Alain (procuration à ALASSET Mathieu), GLEYZES Frédéric (procuration à Jacques GAZO).

Secrétaire de séance : Jean-Louis DANIAU

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 01 août 2014
- Décision modificative
- Nomination du correspondant sécurité routière
- Contrat de maintenance du système campanaire
- Soutien au maintien des Conseils Généraux
- Bilan de la mise en place du périscolaire
- Questions diverses

1 : Approbation du PV du 01/08/2014

Le maire soumet au vote des conseillers municipaux présents, le procès-verbal du 01/08/2014. Jacques GAZO demande à rectifier 2 points :

- Dans le chapitre questions diverses : la phrase « Jacques GAZO émet quelques remarques sur le dernier bulletin municipal à savoir, qu'il souhaiterait que les auteurs des articles soient clairement identifiés, que n'y apparaissent pas les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire. » doit être remplacée par la phrase « que n'apparaissent pas les délégués etc....) »
- Dans le chapitre Remplacement de l'employé municipal, sous chapitre M. AMBRY Gaël : la phrase : « et nous n'avons eu aucun reproche de la part de son maître d'apprentissage M. Antoine RENAUD. » doit être supprimée.

Avec ces modifications le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 : Décision modificative

Le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative budgétaire doit être prise pour augmenter l'article 7391178 en section de fonctionnement de 522€ (dégrèvement d'un auto entrepreneur).

Voté à l'unanimité

3 : Nomination du correspondant sécurité routière

Le maire indique qu'il faut nommer un correspondant sécurité routière. Celui-ci doit participer à toutes les réunions organisées par la préfecture pour être informé et sensibilisé en vue de développer des plans de sécurité routière dans le cadre du champ de compétence des communes. Pascal JAN est nommé correspondant sécurité routière.

Voté à l'unanimité

4 : Soutien au maintien des Conseils Généraux

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, un modèle de délibération concernant le soutien au maintien des Conseils Généraux. Jacques GAZO demande une copie du modèle de délibération que les communes ont reçu pour affirmer ce soutien. Emeline JAN en fait lecture afin que tous en prennent connaissance. Ce courrier reprend les discours du Président de la République favorables au maintien des autorités territoriales, et du Premier Ministre du 18 avril 2014 proposant le débat sur la suppression des conseils généraux à l'horizon 2021. Il reprend également, les lois de décentralisation des autorités du 02/03/1982, 06/02/1992, 04/02/1995, 27/06/1999 et du 12/07/1999. Enfin il exprime les craintes que par la recentralisation des compétences au niveau national, une diminution des aides sociales et des subventions notamment, défavorise les communes les moins importantes.

Approuvé par 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions. Alain HAMON absent au moment du vote.

5 : Contrat de maintenance du système campanaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société LAUMAILLE est venue remettre en marche le système campanaire de l'église, qui depuis fonctionne parfaitement. Le montant de la réparation est de 416,32 € TTC. En lieu et place de cette facture, la société LAUMAILLE nous propose un contrat de maintenance annuel de 150,00 € H.T. sur 3 ans, lequel comprend un contrôle annuel, avec la vérification complète des organes électro mécaniques et électroniques de l'horloge. Le montant total de ce contrat serait donc de 450,00 € H.T. pour 3 ans.

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du contrat de maintenance.

Approuvé à l'unanimité.

6 : Bilan de la mise en place du périscolaire.

Bruno MOUYON fait un bilan sur la mise en place de l'accueil périscolaire de 15h45 à 18h00, qui désormais est déclaré auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). La mairie est enregistrée comme organisateur avec un n° d'organisateur. L'ALAE est déclaré à la DDCS, ce qui implique de respecter les normes d'encadrement. Nous avons obtenu une dérogation pour les taux d'encadrement, à savoir un taux d'encadrement qui passe de 1 pour 10 à 1 pour 14 pour les moins de 6 ans, et de 1 pour 14 à 1 pour 18 pour les plus de 6 ans. Il y a une moyenne de 55 enfants à ses activités sur les 77 enfants de l'école.

Pour l'instant nous n'avons pas besoin de bénévoles mais nous ferons toujours un appel aux bénévoles après les vacances de la Toussaint, au moment de la réunion programmée où seront conviés les parents d'élèves et les bénévoles déclarés.

La CAF peut être un partenaire financier. Elle nous aidera avec des prestations financières qui seront fonction du nombre d'heures de présence des enfants. Ce financement est d'environ de 0,50 € par heure de présence d'enfant à l'ALAE. Un deuxième financement est susceptible d'être obtenu sous la forme d'une subvention exceptionnelle calculée selon le nombre de places en ALAE déclaré à la DDCS (77 places).

Les activités sont variées : sportives, jeux de société .....

L'ALAE proposera un spectacle de Noël où seront conviés les enfants et les parents.

Sur la mise en place, des parents nous ont fait des remarques sur l'interdiction de rentrer dans l'école à 17h00. A ce moment précis il y a trop de monde pour permettre au personnel de l'école d'identifier qui vient chercher tel ou tel enfant. Les enfants doivent sortir seulement si le parent est identifié à la sortie.

Des parents nous ont demandé de faire sortir exceptionnellement leurs enfants pour des activités extra scolaires programmées. Dans la mesure du possible nous avons souhaité que cela se fasse sans que cela gêne l'activité périscolaire.

L'emploi du temps du personnel est maintenant bien en place. Gaël AMBRY a également bien intégré son rôle dans le cadre de l'ALAE, et nous souhaitons qu'il puisse passer son BAF.

Jacques GAZO regrette le manque d'information des commissions et souhaite avoir les documents relatifs à ces informations.

Jean-Louis DANIAU et Bruno MOUYON expliquent que l'emploi du temps de chacun ne nous permet pas de doubler le temps consacré aux commissions.

7 : Organisation du personnel communal

Emeline JAN informe succinctement le Conseil Municipal de l'organisation du personnel communal mise en place progressivement, avec les formations demandées pour Gaël AMBRY et Clémence MANEVIT, la finalisation des fiches de postes proposées aux agents. Elle explique que ces fiches seront à la disposition du Conseil Municipal, dès que complètes et acceptées par les agents.

8 : Questions diverses

- Le Maire indique que le SDIS a fait une inspection des bornes d'incendie de la Commune, et que sur les 10 bornes du village, 5 ont un débit insuffisant. Le Maire demande à Jacques GAZO, délégué pour la Commune auprès du S.I.E.M.N. de demander à ce dernier de bien vouloir étudier les solutions possibles
- Le Maire indique que le 09/10 la commission de révision des listes électorales se réunira pour pointer les personnes à enlever ou à rajouter de la liste électorale. Cette commission est composée de 2 personnes (1 nommée par M. le Préfet et 1 autre nommée par M. le Président du Tribunal de Grande Instance). Pour MONTGAILLARD-LAURAGAIS ces 2 membres de la Commission Electorale sont Mme Ghislaine MARQUIE et M. Jean LAC. Jacques GAZO demande s'ils sont nommés à vie. M. le Maire explique que non, et que c'est le TGI et la Préfecture qui décident de leur renouvellement et en font la demande à la Commune qui désigne des noms parmi la liste électorale de la commune. Ensuite c'est le TGI et la préfecture qui choisissent les futurs membres de la commission électorale.
- Le Maire indique qu'il doit être procédé au renouvellement du photocopieur de la Mairie, car à partir du 01 janvier 2015, les documents administratifs doivent être dématérialisés, et pour cela il nous faut un photocopieur/scanner. Nous avons déjà des devis à l'étude mais nous devons vérifier s'il n'est pas plus intéressant de faire une location avec contrat de maintenance. C'est un sujet qui sera débattu lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Le Maire nous indique que la mairie a reçu une lettre recommandée d'une personne de Montgaillard qui dit qu'elle a eu 2 plantes brûlées par le désherbant lors du passage devant la mairie. Le Maire s'est excusé au nom de la mairie.
- Le Maire nous indique qu'une lettre recommandée d'Antoine RENAUD qui prend ses congés à partir du 01/01/2015 et donc ne travaillera plus sur la commune puisqu'à l'issue de ses congés il ne sera plus à la mairie.
- Le Maire nous indique que Mme PASTOR (chemin de Villenouvelle) s'est plainte que des voitures roulent trop vite devant chez elle. Le Maire en a informé la Gendarmerie.
- Le Maire nous indique que Mme CAMPOS nous a signalé un poteau téléphonique coupé par un agriculteur. Celui-ci a été remplacé par France Telecom.
- M. VIALLE nous demande s'il existe un arrêté concernant l'utilisation des tondeuses à gazon le dimanche. M. le Maire rappelle l'arrêté préfectoral daté de 1996.

- Un habitant du lotissement Bellevue demande un abri bus sur le chemin de Ramade. Une demande sera faite auprès des services compétents du Conseil Général pour cette réalisation.
- Un habitant se plaint du bruit le matin émis par les enfants qui attendent le bus. Jean-Louis DANIAU s'est déplacé un matin pour faire une mise au point avec les enfants en leur demandant de respecter les voisins et de ne pas faire trop de bruit (crier, chanter, jouer au foot avec des pierres). Apparemment ces consignes sont plus ou moins bien respectées. Pour information cette personne aurait filmé les enfants afin de constater ces faits, et a écrit au Conseil Général de la Haute-Garonne pour demander le déplacement de cet abribus.
- Jean-Louis DANIAU présente 2 propositions de prix pour le marquage au sol de la cour de l'école. Sur la base de 450 ml l'une s'élève à 1034,10 € H.T. et l'autre à 754,50 € H.T.. Les 2 sont avec des peintures NF non « solvantées ». A la demande de Dominique BICARD et Jacques GAZO, Jean-Louis DANIAU doit se renseigner sur la garantie proposée par ces sociétés, et savoir si elles ont déjà réalisé des marquages de cour d'école. Jean-Louis DANIAU fera part des réponses obtenues aux Conseillers Municipaux. D'ores et déjà, le Conseil Municipal prend la délibération d'approuver le devis de 754,50 € H.T. de l'Entreprise SITEL.
- Jean-Louis DANIAU demande s'il est possible d'acheter un harnais de sécurité pour le relevage du panier de la station d'épuration lorsque l'agent technique est seul à le faire. Pascal JAN dit que ce sera fait.
- Sylvie LEPAGE fait la remarque que lors d'envois de mails par la mairie, en bas de page il y a une animation avec un singe. Apparemment tout le monde reçoit cette animation.
- Jacques GAZO souhaite être informé des dates de réunions de la communauté de communes.
- Jacques GAZO indique qu'un panneau « Attention Enfants » au niveau du « champ rond » a été déplacé pour être mis de l'autre côté de la chaussée. Il a, a priori, été volontairement placé dans le sens de sortie du village. Pascal JAN l'ayant également constaté, dit que ce panneau sera replacé rapidement dans le bon sens.
- Dominique BICARD demande à ce qu'une réflexion soit menée pour effectuer des plantations dans le village, et améliorer l'aménagement végétal.
- Sylvie LEPAGE rebondit sur le fait qu'un arrosage soit fait plus régulièrement afin de ne pas laisser mourir les fleurs et plantes du village.
- Emeline JAN indique qu'en compagnie de Sylvie LEPAGE et de Marie-Claude BONIFACE, elle a participé à une réunion du RAM de Villefranche-Lauragais, au cours de laquelle elles ont signé la convention pour l'adhésion de la Commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS au RAM (Relai des Assistantes Maternelles de Villefranche). Le coût de cette adhésion est de 125,00 € par assistante maternelle recensée sur la Commune, sachant qu'il y en a 10 à MONTGAILLARD-LAURAGAIS, soit un coût total de 1 250,00 €.

Plus personne n'ayant de questions, M. Le Maire lève la séance à 21 heures cinquante.

